Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260227-D2026_024-DE

MAIRIE DE LOCTUDY	**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil en Mairie de Loctudy, sous la présidence de Monsieur GUILLOUX Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 24
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2026
Date d'affichage : 12 février 2026

PRÉSENTS : M. GUILLOUX S., Mme BERNICOT M., M. BÉRÉHOUC M., Mme PRONOST A., M. de PENFENTENYO H., M. LE CORRE F., M. GAIGNÉ J-M., M. GUÉRIN A., Mme BUANNIC M-A., Mme COÏC-LE BERRE M., Mme OLLIVIER M.F., Mme BRETON J., M. de BERMINGHAM J., Mme PERRON-LE GURRIEC M., Mme CORFMAT C., M. FLAMAND A.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme DEL VALLE M-B. (ayant donné procuration à M. LE CORRE F.), M. CROGUENNEC A. (ayant donné procuration à M. GUILLOUX S.), Mme MADELEINE A. (ayant donné procuration à Mme PRONOST A.), Mme RIGAUD M. (ayant donné procuration à M. de PENFENTENYO H.), M. BOTREL L. (ayant donné procuration à M. de BERMINGHAM J.)

ABSENTS : M. CANTIN D., Mme PAUBERT M., Mme LE LEVIER C.,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. de PENFENTENYO H.

N° 2026-024 - Avenants n° 2 pour le lot n°1, 2 et 3, avenants n°1 pour les lots 5, 7, 9 et 10 : marché de travaux de rénovation et d'extension du centre culturel

Par délibérations n° 2025-041 et 2025-059 respectivement en dates des 28 mars et 26 mai 2025, la Commune a attribué les marchés de travaux pour la rénovation et l'extension du centre culturel.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il est proposé d'ajouter des travaux complémentaires consistant :

- Pour le lot n°1 – démolition, gros-œuvre, désamiantage, la commune a signé un avenant n°1 d'un montant de 2 724.58€ HT. Un avenant n°2 d'un montant de 5 665.56€ HT, détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
  - Suppression de la cuve de récupération d'eau de pluie qui ne sera pas exploitable par le centre technique (- 14 477,17€)
  - Suppression des dispositifs anti-radon sous les extensions car la nature du sol ne présente pas de risque radon (- 12 810,36€)
  - Mise en place de panneaux de type Aquapanel pour support des enduits de la salle multi-activité en lieu et place de panneaux de type Steico initialement prévus : Le panneaux Steico n'ont pas fait l'objet de DTU et le contrôleur technique a émis un avis défavorable, seuls les panneaux de type Aquapanel ont fait l'objet d'un avis conforme (+ 12 234,37€)

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260227-D2026_024-DE

  - Rehausse et extension de la scène de 0 à 40cm : la rehausse de la scène a été dessinée en bois mais n'a pas été quantifiée ; afin de maitriser l'acoustique une rehausse en béton est à prévoir (+ 15 982,27€)
  - Démolition de chape et revêtement existant pour la réfection des réseaux enterrés : les réseaux d'eau pluviale, d'eaux usées et d'eau potable, prévus initialement d'être conservés, s'avèrent écrasés et sont à remplacer ; ces travaux feront l'objet d'une d'un prochain devis (4736,45€)

- Pour le lot n°2 – charpente bois et métallique-murs ossature bois, la commune a signé un avenant n°1 d'un montant de 3 434,81€ HT. Un avenant n°2 d'un montant de 952.09€ HT, détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
  - Modification de la poutre support de la cloison accordéon de l'accès au centre culturel pour tenir compte des tolérances de flèche de la poutre (+952 ,09€)

- Pour le lot n° 3 – couverture métallique/étanchéité, la commune a signé un avenant n°1 d'un montant de 8 030€ HT. Un avenant n°2 d'un montant de -3 798,90€ HT, détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
  - Obturation de 5 fenêtres de toit initialement prévu en remplacement (-3 798,90€)

- Pour le lot n° 5 – cloisons/doublages/faux-plafonds. Un avenant n°1 d'un montant de -16 890,75€ HT, détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
  - Optimisation des doublages en plafond de la salle multi-activité et la salle d'animation (-16 890,75€)

- Pour le lot n° 7 – revêtement de sols/faïence. Un avenant n°1 d'un montant de 6 783,00€ HT, détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
  - Réalisation d'une chape liquide suite démolition de la chape existante pour le remplacement des réseaux eaux usées et eau pluviale existants (+6 783,00€)

- Pour le lot n° 9 – électricité. Un avenant n°1 d'un montant de -2 708.80€ HT, détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
  - Remise du fournisseur sur les luminaires circulaires (-2 708.80€)

- Pour le lot n° 10 – plomberie/chauffage/ventilation. Un avenant n°1 d'un montant de 11 866,52HT, détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
  - Modification du positionnement d'entrées d'air de la CTA suite à une impossibilité technique (+ 1 806,14€)
  - Remplacement du réducteur de pression dysfonctionnant en tête de réseau (+ 928,64€)
  - Suppression d'un vidoir et d'un ballon d'eau chaude dans un local CTA (-1 095,98€)
  - Remplacement du réseau d'eau potable existant initialement prévu d'être conservé mais en partie écrasé et fuyard (+4 199,96€)
  - Dévoiement de descente eau pluviale dans le hall d'entrée pour un meilleur aspect esthétique (+428,92€)
  - Remplacement des équipements des sanitaires existants initialement prévus d'être conservés (+ 5 598,84€)

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260227-D2026_024-DE

Les projets d'avenants ont pour incidence de modifier les montants des lots attribués :

- Pour le lot n°1 – démolition, gros-œuvre, désamiantage : le nouveau montant est fixé à la somme de 534 306.65 € HT soit une plus-value de 5 665,56 € HT (+ 1.60% par rapport au marché initial)
- Pour le lot n°2 - charpente bois et métallique-murs ossature bois : le nouveau montant est fixé à la somme de 95 386.90 € HT soit une plus-value de 952.09 € HT (+ 4.82% par rapport au marché initial)
- Pour le lot n°3 - couverture métallique/étanchéité : le nouveau montant est fixé à la somme de 129 231,10 € HT soit une moins-value de 3 798,90 € HT (+ 3,38% par rapport au marché initial)
- Pour le lot n°5 - cloisons/doublages/faux-plafonds : le nouveau montant est fixé à la somme de 385 109,25 € HT soit une moins-value de 16 890,75 € HT (-4,20% par rapport au marché initial)
- Pour le lot n°7 - revêtement de sols/faïence : le nouveau montant est fixé à la somme de 70 283,00 € HT soit une plus-value de 6 783,00€ HT (+ 10,68% par rapport au marché initial)
- Pour le lot n°9 – électricité : le nouveau montant est fixé à la somme de 151 291.20 € HT soit une moins-value de 2 708.80€ HT (-1.76% par rapport au marché initial)
- Pour le lot n°10 - plomberie/chauffage/ventilation : le nouveau montant est fixé à la somme de 330 866,52 € HT soit une plus-value de 11 866,52 € HT (+ 3,72% par rapport au marché initial)

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et Ressources Humaines en date du 16 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux de rénovation et d'extension du centre culturel pour le lot n°1 d'un montant de 5 665.56€ HT ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux de rénovation et d'extension du centre culturel pour le lot n°2 d'un montant de 952,09 € HT ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux de rénovation et d'extension du centre culturel pour le lot n°3 d'un montant de – 3 798,90 € HT ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation et d'extension du centre culturel pour le lot n°5 d'un montant de – 16 890,25 € HT ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation et d'extension du centre culturel pour le lot n°7 d'un montant de 6 783,00 € HT ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation et d'extension du centre culturel pour le lot n°9 d'un montant de -2 708.80 € HT ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation et d'extension du centre culturel pour le lot n°10 d'un montant de 11 866,52 € HT.**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260227-D2026_024-DE

Loctudy, le 27 février 2026,
Le Maire,
Monsieur Serge GUILLOUX

Le secrétaire de séance,
Monsieur Hugues de PENFENTENYO

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien-3, Contour de la Motte-CS44416-35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »